



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 décembre 2025 à 18h00

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2	AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3	AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET REVOL Karine	Départ après la délibération 6
5	AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6	AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Philippe OBISSIER
7	AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8	AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Départ après la délibération 6
10	AIX-LES-BAINS	T MOREAU-JOUANNET Isabelle	
11	AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
12	AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13	AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
15	BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
18	CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 5
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
20	ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
21	ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22	ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23	ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
24	GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25	GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26	GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
30	LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
31	LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
32	LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Édouard	
33	LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34	MERY	T FONTAINE Nathalie	
35	MERY	T ROULET Stéphane	
36	MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN

37	MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
38	PUGNY-CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	Arrivé après la délibération 2
39	RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
40	SAINT OFFENGÉ	T GELLOZ Bernard	Départ après la délibération 7
41	SAINT OURS	T ALLARD Louis	
42	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
44	TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
45	TRESSERVE	T MOULIN Annie	Départ après la délibération 6
46	TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
47	VIVIERS DU LAC	T AGUETTAZ Robert	
48	VIVIERS DU LAC	T SCAPOLAN Martine	
49	VOGLANS	T BERNON Martine	
50	VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	CAMUS Gilles
CHANAZ	HUSSON Yves

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 décembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 34 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 49 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2025

Exécutoire le : 16 DEC. 2025

Publiée / Notifiée le : 16 DEC. 2025

Visée le : 16 DEC. 2025

FINANCES

Budget Principal

AP/CP 017 – Aménagement de la Croix verte - Révision n°11

Monsieur le Président rappelle que le site de la Croix Verte est un espace naturel de 7 ha situé au sud du lac, au Bourget-du-Lac, à proximité immédiate des ports et des plages et en rive gauche de la Leysse. La position du site de la Croix Verte, au contact du lac, de ses plages et des différents équipements et installations de loisirs, présente un intérêt touristique mais également patrimonial.

Cet espace est inscrit dans un réseau de promenade piétonne et cycle, et se trouve en lien immédiat avec le site du château Thomas II. A proximité, se trouve également l'étang des Aigrettes, espace naturel protégé, dont la contemplation est permise grâce à deux observatoires à oiseaux.

Aujourd'hui, le site abrite différents équipements ou activités : terrains de tennis, minigolf, terrains de jeux, camping, parcs de stationnement...

Le coût total initial de cette opération, permettant d'aménager ce site en zone d'activité touristique, a été évalué à 2 500 000 € TTC (Travaux et ingénierie), inscrits au PPI. Il a été porté à 3 680 000 € TTC lors de la dernière révision

Il est rappelé que ce projet a obtenu une subvention d'un montant d'un million d'euros de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de son programme "sites emblématiques", ainsi qu'une subvention de 117 105 € du Département au titre du Contrat Territorial de Savoie 2014-2022.

Ont également été obtenues une aide complémentaire au titre du Contrat départemental du Territoire de Grand Lac, d'un montant de 180 000 €, ainsi qu'une subvention en 2024 du fonds vert de 226 284 euros pour la zone humide et la végétalisation du parking.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement 2025 et 2026 au regard des réalisations 2025. Le montant de l'AP reste inchangé à 3 680 000 € TTC.

Les données de l'AP/CP sont présentées dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire du 15 mars 2018 portant ouverture de l'AP/CP,

Vu la délibération communautaire du 13 décembre 2018 portant révision n°1 au motif de l'intégration au projet de la construction d'un local à destination de deux activités privées, de l'aménagement des parkings existants et d'une voirie pour le maintien de l'accès au camping,

Vu la délibération communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°2 pour modification de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°3 pour modification de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°4 pour modification de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°5 pour modification de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 14 novembre 2023 portant révision n°6 pour modification de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 16 février 2024 portant révision n°7 pour modification de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 19 mars 2024 portant révision n°8 pour augmentation de l'AP,

Vu la délibération communautaire du 17 septembre 2024 portant révision n°9 pour augmentation de l'AP,

Vu la délibération communautaire du 28 janvier 2025 portant révision n°10 pour augmentation de l'AP,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'augmentation de l'autorisation de programme et la révision des crédits de paiement de l'opération relative à l'aménagement de la Croix Verte.

Aix-les-Bains, le 9 décembre 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 52
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

OPERATION		
APCP017 - Aménagement de la Croix verte		
Initié de l'opération :		
Budget :		
Impulsion analytique :		
Montant initial de l'opération :	143-19 et 143-19AP	TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	2 200 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°2) :	2 500 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°3) :	2 500 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°4) :	2 500 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°5) :	2 500 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°6) :	2 500 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°7) :	2 500 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°8) :	3 480 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°9) :	3 680 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°10) :	3 680 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°11) :	3 680 000,00 euros	
DEPENSES		
	Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2021	6 297,68	6 297,68
Dépenses réalisées 2022	36 976,98	36 976,98
Dépenses réalisées 2023	715 506,78	715 506,78
Dépenses réalisées 2024	2 399 684,13	2 399 684,13
Dépenses réalisées 2025	521 534,43	477 047,82
Dépenses programmées 2026	44 488,61	
TOTAL	3 680 000,00	3 680 000,00
FINANCEMENTS prévus :		
Subventions attendues		
dont subventions perçues 2023		1 523 389,00
dont subventions perçues 2024		74 276,00
dont subventions perçues 2025		187 829,00
F.C.T.V.A. théorique		900 000,00
Emprunt		479 198,69
Autofinancement		0,00
TOTAL	1 677 414,31	3 680 000,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 9 : Budget Principal - AP/CP 017 - Aménagement de la Croix verte - Révision n.11

Date de transmission de l'acte : 16/12/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 16/12/2025

Numéro de l'acte : D5666 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251209-D5666-DE

Date de décision : 09/12/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

